



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2018**

Présents : DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Excusés : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, LECOMTE Nicolas et LEMOY Odile,

DECISIONS DU CONSEIL

■ Valérie DUMONT, secrétaire de mairie, demande une modification des jours et des heures hebdomadaires de son temps de travail suite à un nouvel emploi de secrétaire dans une autre commune. Le conseil accepte la modification des jours et de son temps de travail initialement de 6 heures qui passe à 4 heures. A partir du 1^{er} décembre 2018, Valérie DUMONT sera présente uniquement le vendredi de 15h à 19h.

■ Le contrat d'assurance maintien de salaire est renouvelé auprès de la VYV/MNT du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

■ Le contrat d'assurance pour le personnel est renouvelé auprès de CNP assurances avec une franchise à dix jours du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

■ L'indemnité de gardiennage de l'église année 2018 est acceptée pour un montant de 119.55 €, elle sera versée à l'abbé Roger TSHIMANGA.

■ Un devis sera demandé à plusieurs entreprises pour créer un chemin d'accès au dépôt de bois sur la parcelle N°302.

INFORMATIONS

■ La commémoration du 11 novembre aura lieu à Minorville à 11h30 devant le monument aux morts.

A Manonville, le conseil a décidé de déposer à 11h une gerbe au pied du monument aux morts pour le centième anniversaire. Les cloches sonneront à grandes volées à 11h dans tous les villages de notre communauté de communes.

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 25 novembre 2018.

- L'opération nationale menée par les « Banques Alimentaires » permet chaque année de venir en aide aux personnes les plus démunies. Le vendredi 30 novembre 2018, la mairie sera ouverte de 17h à 19h pour recueillir vos denrées non périssables.

- La municipalité organise avec la Manonvilloise le défilé de la Saint-Nicolas, samedi 8 décembre. Départ à 14h30 devant la mairie, arrivée à la salle des Chapelines pour un dessin animé et un goûter.

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans ou qui atteindront cet âge au plus tard le 31.12.2018, sont priés de se faire recenser en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

- Les jeunes de 18 ans et les nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent s'inscrire sur la liste électorale.

Manonville, le 6 novembre 2018.

Le Maire,

Patrick THIERY